

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 5 novembre 2012	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 novembre 2012 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 5 novembre 2012	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 5 novembre 2012</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Dépôt du rapport du maire 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil 6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012 6.5 Séance spéciale pour l'adoption du budget 6.6 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2013 6.7 Remboursement au fonds de roulement 6.8 Renouvellement des assurances 6.9 Calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil 6.10 Nomination maire suppléant 6.11 Adoption du règlement 310 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster 6.12 Application du Code d'éthique et de déontologie des employés 6.13 Renouvellement de l'adhésion à la FQM 6.14 Conseil sans papier 6.15 Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture d'une rue 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Demande d'asphaltage pour le chemin Sault-Rouge 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Embauche d'un travailleur pour les travaux à la station d'épuration 8.2 Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées 9 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Approbation du budget révisé de l'OMH de Lyster 10 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Demande d'achat d'une partie de la rue Beaudoin 11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Surveillance et entretien de la patinoire École Bon-Pasteur 11.2 Surveillance au Centre des loisirs 11.3 Formation pour le coordonnateur des loisirs et de la culture 11.4 Achat d'un coupe-bordure pour la glace 11.5 Soumission pour le propane 12 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 13 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 13.1 Brunch annuel Unité Domrémy

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>13.2 Souper fondue des Chevaliers de Colomb</p> <p>13.3 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable</p> <p>14 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p> <p>15 <i>LEVEE DE LA SEANCE</i></p>								
Ouverture de la séance	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.								
246-11-2012 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>								
247-11-2012 Inversion de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>								
248-11-2012 Présentation des comptes	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Chèques numéros 10899 à 10932</td> <td style="text-align: right;">417 682.13 \$</td> </tr> <tr> <td>Moins : paiement autorisé en octobre à Entreprises Lévisiennes</td> <td style="text-align: right;">(359 390.88 \$)</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">36 335.73 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">94 626.98 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 10899 à 10932	417 682.13 \$	Moins : paiement autorisé en octobre à Entreprises Lévisiennes	(359 390.88 \$)	Autres paiements effectuées par la directrice générale	36 335.73 \$	Grand total des paiements	94 626.98 \$
Chèques numéros 10899 à 10932	417 682.13 \$								
Moins : paiement autorisé en octobre à Entreprises Lévisiennes	(359 390.88 \$)								
Autres paiements effectuées par la directrice générale	36 335.73 \$								
Grand total des paiements	94 626.98 \$								
Dépôt du rapport du maire	Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 5 novembre 2012, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal.								
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Dave Boissonneault, Lise Bouchard-Lambert, Sylvain Labrecque, Normand Raby, Christian Marcoux et Geneviève Ruel.								
Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012	La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2012, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.								
Séance spéciale pour l'adoption du budget	La séance spéciale pour l'adoption du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 10 décembre 2012 immédiatement après la séance ordinaire.								

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2013

249-11-2012
Remboursement au fonds de roulement

250-11-2012
Renouvellement des assurances

251-11-2012
Calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil

252-11-2012
Nomination maire suppléant

253-11-2012
Adoption du règlement 310 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster

254-11-2012
Application du

Avis de motion est donné par le conseiller Normand Raby qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2013 et les conditions de perception.

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 5 871.71\$.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 17 361.66\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-057, A1948614101-027, E1948614103-016.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui débiteront à 20 h ;

14 janvier, 4 février, 4 mars, 2 avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 12 août, 3 septembre, 7 octobre, 11 novembre, 2 décembre 2013.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Normand Raby, maire suppléant, pour la période du 6 novembre 2012 au 6 mai 2013.

ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 310 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster.»

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 310 donnant un code

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Code d'éthique et de déontologie des employés

d'éthique et de déontologie aux employés de la Municipalité de Lyster ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code ;

ATTENDU QUE le directeur général est le fonctionnaire principal de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part ;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE MANDATER le directeur général pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

ADOPTÉE

255-11-2012
Renouvellement de l'adhésion à la FQM

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2013 au coût de 1 268.64\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture d'une rue

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'ouverture d'une future rue située au bout de la rue Beaudoin du côté sud-ouest, en direction de la rue Charest.

256-11-2012
Demande d'asphaltage pour le chemin Sault-Rouge

ATTENDU la demande de M. Jacques Hallé afin que la municipalité asphalté le chemin Sault-Rouge, de l'entrée du Camping Tropical à l'entrée des résidences, soit sur environ 52 pieds ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal informe le demandeur qu'une décision sera prise ultérieurement lors de la préparation du budget 2013.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>257-11-2012 Embauche d'un travailleur pour les travaux à la station d'épuration</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU que le conseil municipal désire faire des travaux en régie interne à la station d'épuration des eaux usées ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Luc Labrecque pour les travaux de réfection à la station d'épuration ;</p> <p>QUE le salaire sera établi selon les conventions établies pour les employés de la construction et selon les fonctions de l'employé ;</p> <p>QUE le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
<p>258-11-2012 Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte la soumission A-8949 pour les analyses de l'eau potable au montant de 1 559.00\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eau potable (02 41300 444).</p> <p>QUE le conseil municipal accepte la soumission A-8950 de Biolab pour les analyses des eaux usées au montant de 662.50\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eaux usées (02 41400 445).</p>
<p>259-11-2012 Budget révisé 2012 de l'OMH</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve le budget révisé 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster, qui établit la contribution de la municipalité à 9 020\$.</p>
<p>260-11-2012 Demande d'achat d'une partie de la rue Beaudoin</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU la demande de M. Fernand Fillion et Mme Louise Martineau pour l'achat du bout de la rue Beaudoin ;</p> <p>ATTENDU que le conseil municipal a une demande d'achat pour un terrain à proximité du terrain dont il est question dans la demande formulée ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal informe les demandeurs qu'une décision sera prise ultérieurement lorsque la vente du terrain à proximité sera notariée.</p>
<p>261-11-2012 Surveillance et entretien de la patinoire École</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Bon-Pasteur

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Serge Asselin pour la surveillance et l'entretien de la patinoire à l'École Bon-Pasteur.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

262-11-2012
Surveillance au
Centre des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Sarah Boissonneault et de Monsieur Narcisse Bolduc comme surveillants au Centre des loisirs.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

263-11-2012
Formation pour le
coordonnateur
des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs à participer à la formation «Production de spectacles en loisir culturel : les secrets de la réussite sur les plans technique et artistique» à Québec le 10 décembre prochain. La somme requise de 295\$ avant taxes sera puisée au poste Colloque - CCR. (02 70120 494). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste frais de déplacement – CCR. (02 70120 310).

ADOPTÉE

264-11-2012
Achat d'un
coupe-bordure
pour la glace

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un coupe-bordure pour la glace auprès de l'entreprise MG Service au coût de 2 867\$ plus taxes et transport.

QUE la directrice générale vérifie la possibilité de payer un acompte afin de recevoir immédiatement la machine, et de payer le solde en janvier 2013.

ADOPTÉE

265-11-2012
Soumission pour
le propane

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture du propane du 11 décembre 2012 au 10 décembre 2015, prix total avant taxes :

DESCRIPTION	ÉNERGIES SONIC	HAMEL PROPANE	PROPANE GRG
Location annuelle réservoir 1000 gallons	12.00\$	24.00\$	48.00\$
Prix au litre (incluant toutes redevances)	0.3850\$	0.4040\$	0.4020\$
Frais de livraison	5.00\$	4.90\$	-
Location annuelle par bonbonne	12.00\$	24.00\$	24.00\$
Prix par remplissage	16.95\$	19.10\$	18.95\$
Frais de livraison	5.00\$	4.90\$	-

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Période de questions</p>	<p>QUE le conseil municipal accorde le contrat de trois (3) ans à Énergies Sonic.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>266-11-2012 Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>267-11-2012 Souper fondue des Chevaliers de Colomb</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 billets au coût de 16\$ chacun pour le Souper fondue chinoise du 17 novembre prochain. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>268-11-2012 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>269-11-2012 Adoption du procès verbal séance tenante</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>270-11-2012 Levée de la séance</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée à 21 h 06.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.</p> <p>_____</p> <p>Sylvain Labrecque <i>Maire</i></p> <p>_____</p> <p>Suzy Côté <i>Directrice générale et secrétaire-trésorière</i></p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour de novembre 2012

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière